



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 décembre 2019

OBJET :

DE-19-12-1-31) CREATION D'UN TARIF MENSUEL DU STATIONNEMENT
RESIDENTIEL DE SURFACE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2333-87 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2017 fixant les tarifs relatifs à la redevance de stationnement payant rotatif et résidentiel, le montant du forfait de post-stationnement (FPS) ainsi que le montant du forfait de post-stationnement minoré pour tous les véhicules motorisés compris les deux-roues ;

Considérant l'utilité du stationnement résidentiel afin de favoriser les autres modes de déplacement et l'usage des transports en commun ;

Considérant la demande des Vincennois de pouvoir disposer d'un tarif mensuel afin de s'acquitter de la redevance de stationnement payant résidentiel ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 11 décembre 2019,

DÉLIBÈRE

à la majorité (1 abstention(s) : Mme HAUCHEMAILLE,)

ARTICLE UNIQUE : Décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2020 les tarifs relatifs à la redevance du stationnement payant rotatif et résidentiel de surface figurant dans le tableau annexé.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé